

## Rapport annuel 2010 de la commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2 (CIP HES-SO)

Mesdames et Messieurs les Présidents des Grands Conseils des Cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève et Jura,  
Mesdames et Messieurs les députés,

Conformément aux dispositions des conventions régissant la HES-SO et la HES-S2, la commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO et HES-S2 (CIP HES-SO) établit un rapport annuel à l'intention des parlements qui y ont délégué des membres. Le présent rapport couvre l'année 2010.

Le bureau de la commission est composé des présidents des délégations cantonales, soit Mmes et MM. les députées et députés :

Jean-Pierre Rérat	BE	Pour les séances de janvier et avril
Dave von Kaenel	BE	Pour la séance de septembre
Benoît Rey	FR	
Patrick Saudan	GE	
Paul Froidevaux	JU	Président de la commission en 2010
Marianne Guillaume-Gentil	NE	
Catherine Labouchère	VD	Vice-présidente de la commission pour 2010
Jean-Albert Ferrez	VS	

### Résumé

La commission s'est réunie à 3 reprises en 2010.

- Elle a accueilli en janvier la nouvelle délégation genevoise.
- Elle a reçu en janvier, cinq chefs d'entreprise qui font un usage direct des savoirs et savoir-faire découlant des écoles :

Claude-Michel Salamin, directeur de TI Informatique, pour le Canton du Valais,  
Martin Lustenberger, directeur de Digisens, pour le Canton de Fribourg,  
Jean-Pierre Bendit, directeur de Jinfo, pour la Région Arc,  
Ludovic Wiszniewski, CEO de Epithelix, pour le Canton de Genève,  
Robert Tibbs, CEO de Lotaris, pour le Canton de Vaud.

- Elle a pris connaissance en avril du bouclage provisoire des comptes 2009 et des premiers éléments du budget 2011, puis en septembre du bouclage définitif des comptes 2009 et du budget 2011.
- Elle a été informée sur la valorisation des acquis de l'expérience – un projet conjoint UNIGE/HES-SO en accueillant en avril, M. Martin Kasser, vice-président de la HES-SO.
- Elle a accueilli en septembre la nouvelle délégation bernoise.
- Elle a pris connaissance en septembre du rapport d'information des comités stratégiques présenté pour la seconde année consécutive sous une nouvelle forme – élaborée en concertation entre la direction de la HES-SO et le Bureau de la commission - et propose aux parlements cantonaux d'en prendre acte.

- Durant la même séance elle a été orientée par M. Marc-André Berclaz, président du comité directeur de la HES-SO, sur le 7<sup>ème</sup> programme cadre européen et a pu constater que la HES-SO y était bien présente.
- Lors de chaque séance la commission a été informée de l'état d'avancement des travaux concernant l'avant-projet de convention HES-SO. Sur ce sujet, une commission ad hoc, composée des mêmes représentants que ceux de la commission interparlementaire de contrôle HES-SO, a été constituée le 28 mai à Lausanne ; un président ad hoc pour cette commission a été désigné en la personne de M. Jean-Albert Ferrez, chef de la délégation valaisanne.

## Fonctionnement de la commission

La commission a siégé à trois reprises en 2010 et traité les objets qui sont de sa compétence à savoir : les comptes et budget ainsi que le rapport d'information des comités stratégiques.

Le bureau s'est réuni les semaines précédant chaque séance plénière afin d'organiser les travaux de la commission. Une 4<sup>ème</sup> séance de bureau aura lieu en novembre dont le but a été de dresser un bilan des activités de l'année et de fixer les priorités pour l'année suivante.

Suite aux élections qui ont eu lieu à fin 2009 dans le canton de Genève et au début 2010 dans le canton de Berne, les délégations de ces deux cantons ont été partiellement renouvelées.

La nouvelle délégation genevoise a été accueillie au mois de janvier avec 3 anciens membres qui font le lien avec l'ancienne délégation : Mme Catherine Baud, M. Patrick Saudan, et M. Guy Mettan.

Celle du canton de Berne a été accueillie lors de l'ultime séance de l'année au mois de septembre avec également 3 anciens membres : Mmes Bethli Küng-Marmet et Michèle Morier-Genoud ainsi que M. Jean-Pierre Aellen.

Avec la très probable entrée en vigueur de la CoParl au 1<sup>er</sup> janvier 2011, les parlementaires disposeront de nouveaux moyens d'intervention pour adresser des questions et formuler des propositions à l'attention des organes gouvernementaux en charge d'institutions communes. Dans le cas qui nous concerne, les interventions seront destinées aux comités stratégiques de la HES-SO.

## Séance du 18 janvier 2010

La première séance de l'année a traité de l'impact de la HES-SO dans les régions de Suisse occidentale (en présence de 5 représentants d'entreprises des 5 régions et des directions générales d'écoles (HE-Arc, HES-SO Fribourg, HES-SO Genève, HES-SO Valais et Haute Ecole vaudoise). Avec la décentralisation poussée de la HES-SO, qui est souvent discutée par les autorités fédérales, notamment en relation avec les coûts d'exploitation des filières de formation, il s'agissait de démontrer le retour sur investissement dans nos régions autour de trois axes principaux :

- Les résultats de la mission de formation : engagement de personnel qualifié, réalisation de travaux de diplômes, formation continue certifiante ;
- Les résultats de la mission recherche : projets de recherche réalisés avec des entreprises, résultats obtenus, accès à des fonds de financements suisses et européens ;
- Et enfin, les résultats plus globaux autour des prestations de service, de l'encouragement et du soutien à la création de start-up, l'engagement dans des technopoles locaux etc.

M. Berclaz, qui animait cette partie de la séance, a insisté sur le lien entre l'économie et les écoles qui interviennent auprès des entreprises à différentes étapes dans le processus que l'on peut comparer à celui du corps humain : naissance – développement – déclin. Ainsi, dans la phase de naissance d'une entreprise, l'école travaille-t-elle de manière très étroite, notamment au niveau de la Ra&D (recherche appliquée et développement). Durant la phase de maturité, sa mission est avant tout de fournir des diplômés aux entreprises. Enfin dans la phase de perte de vitesse d'un produit, l'école, à travers la

Ra&D ou la formation continue, participe à l'émergence d'idées pour redéployer les activités ou en créer de nouvelles.

Les cinq intervenants qui se sont succédé ont présenté chacun leur expérience dans la collaboration avec la HES-SO.

#### **M. Claude-Michel Salamin, fondateur et directeur de TI Informatique à Sierre**

La société fondée en 1983 est active dans l'édition, la commercialisation et la mise en œuvre de logiciels.

Sur le plan de la collaboration avec la HES-SO, TI Informatique emploie de nombreux diplômés HES (ou équivalent). La proximité de la HES-SO Valais a permis d'attirer du personnel qualifié en adéquation aux besoins du marché, ce qui a contribué au bon développement de l'entreprise. Un quart des collaborateurs ont été engagés après un stage en entreprise. Des sessions de mise à niveau, ponctuelles ou longues, ont été mises en place en collaboration avec la HES-SO. De son côté la HES-SO a fourni certaines compétences, et TI Informatique lui a livré des logiciels utilisés dans les cours et les applications pratiques. Les liens qui unissent l'école à l'entreprise sont fondamentaux et indispensables.

En conclusion de sa présentation, M. Salamin a considéré que lors d'attributions de marchés publics, il était fondamental que la collaboration avec la HES-SO soit prise en compte.

#### **M. Martin Lustenberger, directeur de Digisens à Morat**

Digisens fabrique des balances industrielles (application sur camions-poubelles pour le pesage des ordures p.ex. – en l'occurrence Digisens est leader mondial du produit), des capteurs (p.ex. protection contre la surcharge dans les ascenseurs) et des balances aux applications industrielles et logistiques diverses.

Les liens de collaboration entre Digisens et les écoles de la HES-SO Fribourg sont étroits, notamment sur les projets CTI (commission de la technologie et de l'innovation, organe rattaché à l'OFFT) mais aussi en termes d'échanges. Ainsi donc l'entreprise emploie plusieurs ingénieurs de formation HES et mène de nombreux travaux de diplômés avec les futurs diplômés. M. Lustenberger témoigne d'ailleurs d'un taux de réussite très élevé. Il a cité également le cas d'un de ses collaborateurs devenu enseignant à la HES-SO, ou son propre cas puisqu'il fonctionne comme expert d'examens à la HEIA-FR.

#### **M. Jean-Pierre Bendit, fondateur et directeur de Jinfo, Courgenay (JU)**

Jinfo est active dans la conception et la fabrication assistée par ordinateur (CFAO). Elle propose des services, développements et formations dans le domaine de la CFAO, principalement à l'industrie horlogère, de la machine-outil et pour divers autres produits.

M. Bendit a commenté les collaborations avec la HE-Arc qui sont nombreuses, soit en termes d'innovation ou sur des projets CTI. Plusieurs travaux de diplômés ont été menés par des diplômants sur la base d'un cahier des charges précis établi par Jinfo. Lorsque Jinfo s'approche de la HE-Arc, c'est pour y trouver les compétences qui lui manquent à l'interne. De la sorte, on a pu voir cette collaboration déboucher sur des solutions inédites.

M. Bendit a affirmé que seuls ces liens, absolument indispensables à l'entreprise, ont permis à celle-ci de rester à la pointe de l'innovation. Il a encore mis en évidence l'importance de la proximité de la HE-Arc, dans une région où le secteur de l'industrie manufacturière approche les 30 %, alors que dans le reste de la Suisse elle est en moyenne de 17 %.

#### **M. Ludovic Wiszniewski, CEO de la société Epithelix, Genève**

Epithelix est une entreprise innovante dans le domaine de la biotechnologie, spécialisée en ingénierie tissulaire.

Sur le plan de la collaboration avec la HES-SO, M. Wiszniewski a cité la création d'un robot capable de mesurer rapidement et à grande échelle la toxicité de produits. Pour la réalisation de cet appareil désormais fonctionnel, il était indispensable de réunir des compétences très variées qu'Epithelix a trouvées chez les chercheurs de la HES-SO.

### **M. Robert Tibbs, CEO de la société Lotaris**

Lotaris est une entreprise en pleine croissance, basée à Yverdon-les-Bains. Elle est la première à avoir mis sur le marché une plateforme globale qui fournit des données ainsi que des logiciels de protection pour téléphones mobiles, et qui contrôle les applications durant tout le cycle de vie du service offert. Toute la plateforme et sa structure ont été élaborées en collaboration avec la HEIG-VD. M. Tibbs considère que les liens tissés avec l'école ont permis la croissance très importante de l'entreprise : il s'agit d'un réel partenariat intégré quotidiennement aux affaires.

Les directeurs des cinq entreprises ont illustré d'excellente manière des champs d'activités très différents et démontré le lien permanent qui les unit à la HES-SO. La commission interparlementaire a bien saisi le message de mieux tenir compte de l'innovation dans les règles des marchés publics, mais aussi de l'importance d'assurer la proximité entre écoles et tissu économique pour stimuler l'innovation.

Dans la discussion qui a suivi, les délégués ont démontré un grand intérêt pour ces collaborations et ont abordé les questions les plus diverses touchant : la concentration de la formation master à Lausanne la première année ; le bilinguisme et la maîtrise des langues ; les éventuelles faiblesses du système suisse en matière de financement, notamment le ~~venture capital~~ capital risque ; la propriété intellectuelle ; la concurrence qu'il pourrait y avoir par rapport à des entreprises privées qui développent et fournissent leurs services sans bénéficier des avantages d'un financement public comme les laboratoires et instituts de la HES-SO ; l'analyse en cas d'échec de collaboration entre tissus industriel et HES ; le programme Erasmus ; les interactions entre les écoles et les entreprises pour la création de masters dans les nouvelles technologies.

#### Autres sujets

Mme la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon, présidente des comités stratégiques, a rappelé, qu'à l'instar des autres HES de Suisse, la HES-SO devait fournir un certain nombre d'éléments pour que soit consolidée l'autorisation que lui avait octroyée la Confédération en 2003 puis en 2006. Au cours des années passées, la HES-SO a bénéficié d'un état d'esprit constructif tant de la part du DFE (Département fédéral de l'Economie) que de l'OFFT (Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie) pour mener des dossiers importants, tels par exemple celui de l'intégration des arts dans le système HES. En l'occurrence, le Conseil fédéral avait admis un procédé pragmatique de reconnaissance, ce qui a permis à la HES-SO de toucher la totalité des subventions pour ces nouveaux domaines. A l'heure actuelle, et hormis le dossier de l'avant-projet de convention, la HES-SO vit une période plutôt studieuse et calme. Les écoles produisent des prestations de haute qualité, qui se traduisent notamment par deux chiffres éloquentes : en 13 ans d'existence, la HES-SO a délivré 70'000 diplômes. Aujourd'hui en Suisse, un tiers des étudiants du tertiaire universitaire, soit 64'000, proviennent des HES.

Par rapport au système dans son ensemble Mme Lyon, au titre de présidente du Conseil suisse des HES, observe que ses collègues alémaniques ont parfois une approche différente de celle de la HES-SO, notamment sur le thème du numerus clausus qui pourrait faire l'objet d'une discussion sur le plan intercantonal. La position de la HES-SO se veut ouverte à l'étudiant. Les enquêtes montrent en effet que les diplômés HES trouvent à se placer dans des emplois à forte valeur ajoutée.

La rentrée 2009 a vu la mise en place des masters HES-SO : la qualité des formations proposées en assure un large succès et l'on compte d'ores et déjà le nombre très significatif de 1'000 étudiants en master sur un total de 13'500 étudiants HES-SO.

Mme Lyon s'est dite préoccupée par le blocage que subit la loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles (LAHE), fortement contestée dès sa mise en consultation. On assiste à de fortes pressions pour que les EPF, mais aussi les universités, quittent la logique de cette loi. Il est évident que dans un tel cas la Confédération devrait retirer l'ensemble du projet. Ce dernier est actuellement en mains d'une sous-commission du Conseil des Etats qui recherche des solutions. On le sait, la LAHE est importante pour tous les types de hautes écoles, mais vitale pour les HES auxquelles elle accorde une large autonomie

du point de vue de leur pilotage, de leur configuration, de l'élaboration de leurs programmes. En cela, les HES seraient beaucoup moins régulées qu'elles ne le sont sous l'actuelle loi qui les régit. C'est donc un dossier à suivre de très près, avec l'espoir que les Chambres fédérales, par leurs commissions, trouveront la solution adéquate.

En ce qui concerne l'avant-projet de convention intercantonale déposé par les Comités stratégiques, il était toujours en mains du Conseil fédéral, qui n'a laissé percer aucune information. Mme Lyon a laissé entendre que le projet était en examen dans les offices transversaux au sein des différents départements fédéraux. Elle comptait recevoir des nouvelles avant la fin de 2009, or il n'en a rien été.

En ce qui concerne le premier texte de l'avant-projet, Mme Lyon a relevé que les experts ne mentionnaient pas la qualité des prestations, largement reconnue, mais s'intéressaient en particulier à la gouvernance politique de l'institution. Or ils se sont basés sur des systèmes très éloignés de celui d'une HES gérée par sept cantons, préconisant la délégation de l'ensemble des compétences à des personnes qui ne sont pas des élus, écartant ainsi les exécutifs et les parlementaires. Dans leur révision de l'avant-projet, les Comités stratégiques ont proposé une solution de compromis présentant de manière très méticuleuse la répartition des compétences entre la commission interparlementaires, les conseillers d'Etat et le futur comité gouvernemental. La HES-SO espère que cette position sera entendue, bien qu'elle soit plus proche du projet initialement déposé que des recommandations des experts. Dès réception de la décision du Conseil fédéral, la HES-SO souhaite, pour avancer rapidement, enclencher la procédure qui découle de la convention des conventions par le biais de la commission interparlementaire qui reste à constituer.

Le 26 novembre dernier, une séance de travail réunissait quinze industriels et cinq membres de la direction HE-Arc pour étudier la réorganisation des filières sous-critiques sur l'injonction du Comité stratégique HE-Arc. A cette occasion, les représentants de l'industrie ont estimé que l'école devait conserver un lien fort avec le marché et l'économie, en se distinguant des universités en matière de recherche. Ils ont été quasi unanimes à déplorer l'abandon de l'appellation d'ingénieur au profit de bachelor.

Le groupe de travail a proposé de ramener à trois les cinq filières existantes et de créer :

- une filière microtechnique avec trois orientations (génie industriel et de productique, nano et micro technologie, horlogerie) ;
- une filière ingénieurs designer, sous une dénomination qui reste à définir ;
- une filière informatique avec deux orientations (informatique industrielle et systèmes embarqués, et développement de logiciels et multimédia). Là aussi le nom de la filière pourrait être modifié.

Ce regroupement présente l'avantage d'assurer largement les masses critiques exigées par la Confédération, permettant ainsi de régler le problème du financement de ces filières.

## **Séance du 26 avril 2010**

La séance a principalement été consacrée à la prise de connaissance du bouclage provisoire des comptes 2009, à une information sur les premiers éléments du budget 2011 ainsi qu'à une présentation consacrée à la valorisation des acquis de l'expérience – un projet conjoint UNIGE/HES-SO.

A la suite des récentes élections dans le canton de Berne, la délégation bernoise siégeait pour la dernière fois sous sa configuration habituelle.

Le bureau avait pris connaissance avec plaisir de la signature de la Convention sur la participation des parlements (CoParl) par la Conférence des Gouvernements de la Suisse occidentale (CGSO) et de la décision positive de la Confédération qui a approuvé sans condition l'avant-projet de convention HES-SO. Deux bonnes nouvelles qui répondaient à l'impatience et à l'espoir de la Commission.

Mme Lyon a attiré l'attention de l'assemblée sur deux sujets liés à la santé. D'une part, la difficulté pour les professionnels des soins infirmiers titulaires d'un ancien titre – d'avant la création des HES – de valider leur diplôme a posteriori. La Confédération refusant encore la reconnaissance de ces documents au niveau Bachelor alors que la totalité des autres titres des domaines connexes l'ont obtenu (physiothérapeutes, sages-femmes, etc). Mme Lyon a expliqué ce fait en raison du *«combat très dur mené par les Comités stratégiques contre la partie alémanique du pays qui a la conviction que les soins infirmiers devraient être enseignés dans les écoles supérieures et non au niveau HES. Alors que nous sommes convaincus du contraire à l'image des pays d'Amérique du Nord, le Canada en particulier, où les soins infirmiers sont enseignés à l'Université.»*

En prolongement de ce thème, Mme Lyon a informé qu'une cartographie de l'ensemble des formations voisines aux soins infirmiers était en cours d'élaboration. Marc-André Berclaz est membre de ce groupe de travail, au titre de Président de la Conférence des recteurs des HES de Suisse, accompagné des meilleurs spécialistes. En lien avec la question de la reconnaissance des anciens titres, l'accès au Master est problématique puisque seul-e-s les détenteurs et détentrices d'un Bachelor peuvent poser leur candidature à l'entrée au Master. En accord avec l'Université de Lausanne, qui pratique comme la HES-SO, l'admission est possible pour les porteurs de titres jugés équivalents. Après discussion entre l'UNIL et la HES-SO, il a été convenu que la HES-SO valide le contenu des formations antérieures jugées équivalentes, mais pas le titre lui-même. Les cours complémentaires et les recherches, habituels dans le domaine des soins, sont également pris en compte dans la procédure d'équivalence. L'UNIL a accepté la validation jusqu'à fin juin 2010. Mme Lyon a relevé le paradoxe qui veut que les enseignants en Bachelor, dans le domaine de la santé, ne sont pas titulaires d'un Master ou d'un titre idoine, à quelques exceptions. Elle a ajouté que l'UNIL et la HES-SO avaient décidé de s'assumer en prévoyant, faute de réaction de l'OFFT, que cette façon de faire devrait convenir. Ainsi, le manque de personnes formées en Suisse romande pour suivre les élèves en Master pour le mémoire de fin d'études devrait se combler au fil du temps. Parmi le corps enseignant des Haute écoles de santé, seules six personnes sont titulaires d'un Master, voire d'un doctorat en soins infirmiers, obtenus au Québec.

Autre sujet lié à la santé, Mme Lyon a annoncé la réception d'une lettre de la Confédération (OFFT) interdisant, à la rentrée 2010, l'accès aux HES pour les étudiants des Ecoles de culture générale sans maturité spécialisée, option santé. Seuls deux cantons délivrent actuellement cette maturité spécialisée, Genève et Valais. D'autres cantons offriront cette maturité dès la rentrée 2010, les premiers titulaires sortiront donc des écoles en 2011. *«C'est assez peu fair-play – de la part de l'OFFT – et nous sommes allés avec M. Berclaz donner une preuve de notre bonne foi en indiquant que les cantons de Fribourg et de Vaud, tenteraient d'offrir la maturité spécialisée dès la rentrée 2010. Les écoles n'ont donc que trois mois pour mettre cela sur pied et à cette condition-là, peut-être, pourrions-nous obtenir que la menace qui pèse sur 40 % des candidats à une filière HES du domaine de la santé soit écartée.»*

#### Information sur le bouclage provisoire des comptes 2009

Le responsable financier Patrick Grossen a projeté les documents relatifs aux comptes 2009, soit un état des effectifs étudiants au 15 décembre 2009 et, pour les informations financières, un état au 5 février 2010, tels que présentés au Comité directeur et aux Comités stratégiques. Ce dernier devant prendre connaissance du bouclage final le 28 mai.

En substance, M. Grossen a relevé que les chiffres d'effectifs étudiant-e-s collaient de près au budget, mais tout en constatant des disparités selon les domaines. Au 5 février, date du bouclage provisoire, la contribution cantonale présentait un montant de 301,1 millions de francs (budget 300 mios). En primeur, le directeur financier a présenté les grands éléments actualisés, non contenus dans le bouclage provisoire, dont les rétrocessions de résultat de l'EHL (Ecole hôtelière de Lausanne), l'allocation réduite à la réserve stratégique, les non-dépenses sur les charges communes et sur le fonds de formation pratique (au total 1,2 mio de francs), et 3,5 mios de francs de compléments de facturation ECTS (différence entre la moyenne de 200 ECTS admis par étudiant et les 180 ECTS des premiers



étudiants actuels, autrement dit les « élèves brillants ». Cette différence devrait s'atténuer au fil du temps pour conduire à des crédits négatifs d'étudiants qui utiliseront plus de 200 crédits ECTS pour terminer leurs études). Soit une réduction de la contribution cantonale globale de l'ordre de 4.5 mios de francs attendue au bouclage final.

La commission a pris acte du bouclage provisoire et il a été répondu aux interrogations des délégués touchant à l'accès au marché du travail jugé favorable, la difficulté d'accès à la filière physiothérapie qui est régulée par les places de formation disponibles, la baisse de la contribution AHES qui correspond à la baisse des forfaits et non pas à celui des étudiants et enfin à la filière nutrition/diététique qui à l'instar de la filière physiothérapie est régulée par les places de formation.

### Information sur les premiers éléments du budget 2011

L'adoption du budget final 2011 par les comités stratégiques étant prévue pour le 28 mai et non pas en septembre comme les années précédentes, M. Patrick Grossen, a présenté les éléments les plus significatifs. Notamment les étudiants et les hypothèses principales, le cadre financier (forfaits fédéraux, forfaits HES-SO) ainsi que les principaux flux financiers. Les forfaits ont d'ores et déjà été fixés par les comités stratégiques, afin d'informer les établissements plus tôt et de simplifier la planification cantonale.

Les précisions suivantes ont été apportées en réponse aux questions de la commission :

- les filières « linguistique appliquée » et « psychologie appliquée » ne correspondent pas à des formations HES, mais ont été reprises des données des tableaux fournis par la Confédération et correspondent à des formations offertes dans les HES suisses alémaniques.
- Pour les formations à temps partiel, les forfaits sont calculés et pondérés à partir des chiffres des forfaits plein temps (60 % temps partiel et 75 % en emploi).
- Le forfait élevé de 51'939.- pour la filière agronomie s'explique par le fait que les établissements qui la dispensent sont de dimension plutôt modeste. Le prix du terrain et surtout les surfaces ainsi que le matériel nécessaire génèrent forcément des coûts élevés, comme d'ailleurs en œnologie où la problématique est semblable, à cause des caves en particulier.
- Le subventionnement des étudiants étrangers est un sujet récurrent et qui fait débat sur le plan national selon Mme Lyon. Elle souligne l'attractivité très forte de certaines filières auprès des étudiants étrangers, au sens où les élèves arrivent de l'étranger, donc où les impôts sont payés hors de Suisse. A l'image de Lullier - une école prisée hors des frontières suisses - ou de filières nécessitant des élèves venant de l'étranger afin d'obtenir l'accréditation. Il s'agit là de trouver le juste milieu, par exemple la musique, qui est soumise à une forte concurrence à l'international. *« Un Master qui n'aurait pas suffisamment d'étudiants étrangers ne serait pas considéré comme ayant une qualité suffisante (75 % d'étrangers au Conservatoire de Genève par exemple, ce qui fait sa réputation). »* Ainsi, le canton de Genève a accepté de prendre à sa seule charge tous les étrangers en-dessus de 50 %, mais c'est une règle qui prévaut pour l'ensemble du système. Désormais, le canton de Vaud - grâce à la complémentarité avec les 2 autres conservatoires de Fribourg et du Valais - ayant augmenté sa masse critique et son offre, a maintenant également dépassé le seuil des 50 % d'étudiants étrangers. Vaud paie donc à plein pour ces personnes au-delà de la moitié, à l'instar de Genève. Cette règle s'applique désormais à tous les cantons de la HES-SO : pour chaque filière dont la proportion d'étudiants arrivant de l'étranger dépasse 50%, le canton ou la région hôte prend en charge les coûts des étudiants supplémentaires.

### Valorisation des acquis de l'expérience (VAE)

Après le premier exemple de valorisation des acquis de l'expérience (VAE) en Sciences infirmières (en collaboration avec l'UNIL) le bureau de la Commission a souhaité présenter un second exemple concret réalisé avec l'Université de Genève. Au niveau suisse, cette dernière et la HES-SO sont les

seules institutions à offrir des filières en validation des acquis de l'expérience, elles se partagent un seul bureau de VAE. Celui-ci s'adresse à toute personne pouvant faire la preuve d'une expérience pratique en lien avec le titre qu'elle souhaite décrocher.

C'est M. Martin Kasser, vice-président de la HES-SO qui a exposé le sujet et répondu aux questions de l'assistance. La volonté d'adhérer à ce dispositif appartient à chaque filière. L'absence du domaine de l'ingénierie tient au fait que le parcours en ingénierie est moins flexible pour offrir un enseignement personnalisé et d'autres raisons qui tiennent à la structure des études.

Une campagne de sensibilisation aura lieu à la rentrée prochaine pour mieux faire connaître la VAE.

Selon Mme Anne-Catherine Lyon tout n'est pas encore parfait en matière de reconnaissance des titres, mais « *Bologne a tout de même réussi à sortir de l'âge des cavernes* ». Les imperfections subsistent mais la situation actuelle est infiniment mieux que par le passé. Pour ce qui concerne les HEP, il est évident que les titres pédagogiques doivent encore être reconnus au niveau international, maintenant que leur reconnaissance est quasi réglée au niveau suisse (droit cantonal).

#### Autres sujets

Le bureau de la Commission a été consulté à propos de l'avant-projet de Convention HES-SO. Il a tenu compte des différentes remarques des délégations. Les articles financiers, non encore reçus, n'ont pas fait l'objet d'une prise de position du bureau. Il a été convenu de les intégrer dans la version destinée à la Commission interparlementaire d'examen de l'avant-projet de convention dont la constitution a été fixée au 28 mai à Lausanne. Le canton du Valais, en la personne de Jean-Albert Ferrez s'est porté candidat à la présidence de la commission. Quant à la logistique administrative, elle sera assurée par le secrétariat général du Grand Conseil vaudois.

### **Séance du 27 septembre 2010**

Cette dernière séance de l'année a été principalement consacrée aux présentations du rapport des comptes 2009 (boucllement définitif), du rapport d'activité 2009 de la HES-SO et de la HES-S2 et du budget définitif 2011 ainsi qu'aux élections 2011 du (de la) président(e) et du (de la) vice-président(e).

#### Rapport sur les comptes 2009 (boucllement définitif)

Le boucllement provisoire des comptes 2009 ayant déjà fait l'objet d'une présentation lors de la séance du mois d'avril, le directeur financier de la HES-SO M. Patrick Grossen a relaté brièvement les quelques évolutions intervenues.

Avec un total de 12'926 étudiants, ce sont 15 EPT de moins par rapport aux chiffres provisoires.

Quant aux coûts, ils sont légèrement inférieurs à ceux présentés en avril. Comparés au budget 2009, les coûts sont maîtrisés avec des contributions des cantons inférieures de 4,7 mios à celles budgétées.

#### Rapport d'activité 2009 de la HES-SO et de la HES-S2

Pour la seconde année consécutive, le rapport d'activité a été présenté sous une forme synthétique afin d'en faciliter la lecture.

M. Marc-André Berclaz, président des comités directeurs a précisé les éléments principaux suivants ressortant de ce rapport :

- toutes les filières de master ont été mises en œuvre. Elles se sont déroulées pour un tiers sur un site à Lausanne, pour les deux autres tiers dans les écoles ;



- l'effectif des étudiants a augmenté, pour atteindre un nombre de plus de 14'000. Il faut cependant souligner que ce chiffre inclut encore plus de mille étudiants inscrits au sein de la filière d'année de formation préalable pour la santé, ce qui ne sera plus le cas dans une année ;
- les montants reçus par la HES-SO de la Confédération ont baissé d'environ 10 millions par rapport au Plan financier et de développement (PFD) ;
- en revanche, les dépenses 2009 sont de 31 millions moins élevées que prévu au PFD, si l'on prend en considération le fait que les cantons ont dû « compenser » le désengagement fédéral ;
- En 2005, il y avait 1'500 diplômés, en 2009, il y en a plus de 3'300 ;
- Le total des étudiants entrant à la HES-SO correspond à la moitié de tous les étudiants commençant une filière de haute école en Suisse romande, y compris l'EPFL. Il faut aussi en tenir compte au niveau des ressources nécessaires aux immatriculations et à leur suivi administratif ;
- La structure en personnel (EPT) est de 1'370 enseignants, 526 représentants du corps intermédiaire (à la fois pour la recherche et pour l'assistantat à l'enseignement, dans le sens où on l'entend pour les universités) et 830 collaborateurs administratifs et techniques (dans lesquels on compte aussi le personnel des bibliothèques et des laboratoires).

Les discussions qui ont suivi ont abordé différents sujets qui ont notamment reçu réponse de la part de M. Claude Roch vice-président du COSTRA qui remplaçait Mme Anne-Catherine Lyon présidente des comités stratégiques.

Les différences de volatilité entre filières montrent que les filières à succès, telles que l'économie d'entreprise sont plus volatiles que celles du domaine de la santé. Cependant comparé à l'université, la volatilité est moindre.

Il a été constaté que le délai de prise d'emploi à la fin des études est plus court pour les étudiants HES que celui des universitaires.

Le transfert de compétences d'une école polytechnique vers une HES, pour ce qui est de la filière d'ingénierie du territoire, est à considérer comme un désengagement de la Confédération puisqu'elle ne paiera plus l'entier de la facture et versera à la HES une participation de 30 % sous la forme de subventions.

La politique de formation dans le domaine de la santé, en particulier celle des infirmières, entraîne des préoccupations. Vu le manque endémique d'infirmières dans les hôpitaux de Genève et Lausanne, l'accent ne devrait-il pas être mis davantage sur les bachelors ? Il y a une volonté d'augmenter sensiblement le nombre d'étudiants. Actuellement 3'000 étudiants sont en formation et, pour la rentrée 2011, les écoles en ont admis un nombre maximum en fonction des locaux et des ressources disponibles, notamment l'encadrement.

Il a été constaté une augmentation de la proportion des maturités académiques par rapport aux maturités professionnelles au sein de la HES-SO. Par exemple pour le domaine Musique et arts, la quasi-totalité des étudiants sont porteurs d'une maturité académique. Au contraire, dans le domaine de l'ingénierie, il n'y a pas de changement notable. Par contre, en économie d'entreprise, il y a une tendance à aller chercher les jeunes au gymnase pour profiter d'un courant favorable à l'économie, en termes de formation.

### Présentation du budget définitif 2011

A l'instar des comptes 2009, le budget 2011 avait déjà été présenté à la Commission interparlementaire. Le directeur financier Patrick Grossen s'est limité à indiquer les derniers changements apportés au budget 2011, désormais définitif. Il a présenté en particulier les prévisions d'étudiant-e-s et les hypothèses principales, le cadre financier (forfaits fédéraux et HES-SO) ainsi que les flux financiers principaux. Le budget a été approuvé par les Comités stratégiques en mai 2010.

Le budget n'a donné lieu à aucune discussion.

### Elections pour 2011

Selon l'ordre des tournus, la présidence de la Commission interparlementaire revenait pour l'année 2011 au canton de Vaud et la vice-présidence au canton de Berne.

Après présentation des candidats (tes), Mme Catherine Labouchère et M. Dave von Kaenel ont été élus à l'unanimité et par acclamation respectivement présidente et vice-président de la commission pour l'année 2011.

### 7e programme cadre européen, la HES-SO bien présente

Marc-André Berclaz, président du Comité directeur, a rappelé en quoi consistait ce programme de recherche européen à travers une présentation qui mentionnait les faits et les chiffres ainsi que le projet « Kreshmoi ».

Il s'agit d'un magnifique projet de collaboration internationale, pour lequel la HES-SO a un rôle important de coordinateur. Cela permet de positionner la HES-SO par rapport aux autres hautes écoles; il faut néanmoins relever que c'est souvent, avec de tels projets, grâce à des personnes porteuses du projet que l'institution en bénéficie; il est heureux, à ce titre, de constater que la HES-SO participe à plusieurs projets, répartis dans plusieurs écoles.

Sur le plan des chiffres :

- Le programme cadre de l'UE pour la période 2009-2013 est doté de 88 milliards d'euros.
- La Suisse participe, sur 7 ans, à raison d'un montant de 2,4 milliards.
- En principe, pour 1 Franc investi, le retour est de Fr. 1.45

Le projet présenté sera lancé à Vienne en octobre 2010, avec 12 partenaires.

### Autres sujets

M. Laurent Essig, a exposé le travail accompli par la HES-SO dans le cadre du Paléo Festival de Nyon. La HES-SO a été, cette année, partenaire à l'innovation du Paléo Festival de Nyon et a présenté une quinzaine de projets de ses écoles autour d'une construction éphémère sur le thème de « Terra incognita ». Elle a repris ainsi l'expérience qui avait été menée durant cinq éditions par la HES-SO Genève. Le montant alloué à cet événement, a été d'environ 250'000 francs, dont 100'000 francs destinés à la scénographie et le solde pour les ressources humaines et des mandats de communication. A noter que le budget global de communication de la HES-SO se monte à Fr. 400'000.- et comprend l'édition de brochures, le site internet, la présence sur les stands lors de manifestations, le Salon du livre et de l'étudiant à Genève par exemple. Chaque école décide ou non de participer dans un cadre pédagogique et budgétaire donné. Pour l'année 2010, et l'ouverture à toutes les écoles de la HES-SO, tous les cantons ont participé.

M. Jean-Albert Ferrez, président de la commission interparlementaire d'examen de l'avant-projet de convention HES-SO, a informé l'assemblée que les Comités stratégiques avaient adopté le 17 septembre le chapitre des articles financiers et qu'une procédure de consultation des différentes institutions et organismes importants avait été lancée. Il a souligné que la commission ad hoc souhaitait connaître les positions de ces différentes organisations avant de se prononcer elle-même afin de respecter le processus parlementaire. La conséquence probable étant le report en 2011 de l'examen de ces articles par la commission interparlementaire ad hoc.

A propos de la séance des comités stratégiques du 17 septembre, consacrée aux articles financiers de la future convention HES-SO, et avant de céder la parole à M. Claude Roch, le président a mentionné qu'il restait des points à régler en matière de gouvernance financière et des craintes à lever du côté des

financiers cantonaux (Conseillers d'Etat en charge des finances) qui souhaitaient être associés au processus de réflexion. Diverses tendances existaient quant aux modèles financiers.

M. Claude Roch a émis le vœu que l'ensemble de l'assemblée puisse travailler au futur concordat, essentiel à l'avenir de la HES-SO. Il a souligné à ce propos les exigences de la Confédération. Concernant la consultation, sans les articles financiers, M. Roch a signalé que les résultats étaient actuellement analysés par chaque canton/Conseil d'Etat. Il a ensuite précisé qu'en général, les règles de base n'étaient pas remises en cause. Au chapitre des articles financiers, les comités stratégiques ont eu deux séances avec les représentants des finances cantonales qui ont soumis une proposition qui ne remet pas en cause le système mais supprime la notion de réserve.

Par la suite, dès réception des résultats de la consultation sur les articles financiers, et après analyse de ces derniers, la direction de la HES-SO établira des simulations budgétaires afin d'obtenir une vision pour la planification. M. Roch a indiqué qu'il s'agissait là d'un vœu des départements des finances, *«et quand les finances émettent des vœux, ils deviennent des obligations évidemment.»* ! Les règlements d'application seront également soumis aux Comités stratégiques. En matière d'agenda, M. Roch a mentionné qu'une séance extraordinaire des comités stratégique allait avoir lieu en décembre 2010 (ou début janvier 2011), qui permettrait d'avancer et d'aboutir à une décision au printemps 2011. La procédure politique et administrative devait suivre ensuite son cours, selon la législation de chaque canton, en vue d'un accord de tous les cantons partenaires, durant les années 2011 et 2012. Parallèlement, les comités stratégiques devront avoir une discussion avec la Confédération en vue de vérifier que les divers amendements soient conformes aux exigences de la Confédération.

En conclusion M. Roch a relevé que les travaux menés avec les Départements des finances indiquaient la voie à suivre et montraient également que les années à venir allaient être financièrement difficiles. Il s'agira selon lui de résister aux pressions qui seront faites au niveau financier.

## Remerciements

Le bon fonctionnement de la commission ne peut être assuré que grâce à la collaboration des responsables de la HES-SO. Nous tenons en particulier à remercier Mme la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon, présidente des Comités stratégiques et M. le Conseiller d'Etat Claude Roch, vice-président des Comités stratégiques, qui a remplacé Mme Lyon lors de la séance de septembre. Tous les deux ont assumé avec un très grand professionnalisme le relais politique entre la commission et les organes de la HES-SO. Régulièrement interpellés par les membres de la commission, ils ont toujours répondu de manière précise et complète.

Nos remerciements vont également à M. Marc-André Berclaz, président du Comité directeur, qui a toujours été présent aux séances de la commission ainsi qu'à nos séances de bureau et nous facilite ainsi la tâche.

M. Patrick Grossen, directeur financier, complète cette équipe. Sa collaboration a été précieuse.

Pour leur indispensable appui logistique, nous remercions le secrétaire permanent de la commission, M. Olivier Rapin, ainsi que Mmes Lydia Christe et Jacqueline Parrat pour la parfaite rédaction des procès-verbaux des séances plénières.

## Conclusion

L'année 2008 avait été qualifiée par la présidente, Janine Hagmann, d'«*année de tous les dangers*» et l'année 2009 celle «*de tous les enjeux*» par le président Benoît Rey.

Pour ma part, 2010 devait être l'«*année de tous les espoirs*» !

Espoirs liés à la mise en œuvre de la CoParl, instrument devant faciliter des interventions plus ciblées et plus pointues des députés au niveau interparlementaire, mais aussi et surtout avancement du projet de convention intercantonale HES-SO, dont la concrétisation de l'avant-projet était attendue depuis trop longtemps déjà.

Si la nouvelle convention avait suscité et continuerait de susciter des débats et parfois des divergences entre les membres de la commission, j'attendais que les sujets délicats soient abordés dans la sérénité et le respect de chacun.

En s'accordant sur les points essentiels de notre mission et sur des principes fondamentaux, j'étais confiant de l'aboutissement de nos travaux.

Pour cela :

1. l'étudiant devait être au centre de nos préoccupations ;
2. la qualité de l'enseignement devait absolument être soutenue, afin que les étudiants diplômés de la HES-SO puissent correspondre aux attentes du marché de l'emploi ;
3. et enfin nous devons veiller à une décentralisation appropriée de la HES-SO, qui réponde à la fois à la proximité du tissu économique et à la qualité de l'enseignement et de la recherche.

La nouvelle convention sur la HES-SO a été le sujet principal qui a accompagné la commission interparlementaire tout au long de l'année.

Malheureusement le projet a eu peine à avancer ou plutôt il a avancé à petits pas.

Si les articles « non financiers » de cette convention ont pu être travaillés dans un temps raisonnable, il a en revanche fallu attendre les articles financiers, qui ont reçu l'aval des comités stratégiques le 17 septembre seulement.

L'on est en droit de regretter que le projet ait été scindé en deux étapes.

L'absence d'une vue d'ensemble du dispositif avec des exemples de conventions d'objectifs et de plusieurs scénarios financiers facilitant le choix du modèle convenant le mieux à l'ensemble sont également à déplorer.

Il faudra malheureusement attendre l'année 2011 pour conclure la première partie du travail de la commission interparlementaire. Mais, au final, ce qui comptera le plus c'est le résultat qui en ressortira dans l'intérêt général de l'ensemble des cantons composant l'institution.

En guise de conclusion nous pouvons nous réjouir de la croissance des effectifs de la HES-SO qui a enregistré plus de 15'000 étudiants à la rentrée 2011 et qui confirme ainsi sa place dans la cour des grands.

Au nom du bureau de la commission, je tiens à remercier tous les membres de la commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO et HES-S2 pour leur travail assidu durant l'année écoulée.

**La commission, à l'unanimité, recommande aux Grands Conseils des cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève et Jura, de prendre acte du rapport d'information 2009 présenté par les comités stratégiques de la HES-SO et de la HES-S2.**

Boncourt, le 21 octobre 2010

Paul Froidevaux  
Député de la République et canton du Jura  
Président de la commission interparlementaire  
de contrôle de la HES-SO et HES-S2